

COMMISSION DE DISCIPLINE

PV N° 014 DU 22 FEVRIER 2023

Membres Présents MM :
TRAITEMENT AFFAIRES

MESSAOUDI Mohamed - HALIMI Ahmed

DIVISION HONNEUR

Affaire n°132/Match: MBHM H/Messaoud/CHBA H/B/Abdallah (Sen) du 14/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-MOULAY Med Toufik	J-0834	MBHM	Jeu Dangereux
-DEKKICHE Mohamed	J-0546	CHBA	Jeu Dangereux

Affaire n°133/Match : FCHM H/Messaoud/MCN N'goussa (Sen) du 14/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-MERKHI Hassen	J-0439	FCHM	Jeu Dangereux
-BOUGHANEM Maziga	J-0437	FCHM	Jeu Dangereux
-KADDOUR Brahim Yacine	J-0381	FCHM	Anti Jeu
-BENDJEROUA Yakoub	J-0483	FCHM	Jeu Dangereux
-ANANE Mahmoud	J-0428	MCN	Jeu Dangereux
-MECHERI Marwane	J-0481	MCN	Jeu Dangereux
-ACHI Atallah	J-0146	MCN	Jeu Dangereux

Affaire n°134/Match : USH El Harhira / ATO Ouargla (Sen) du 14/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-KERROUCHE Kotb-Eddine	J-686	USH	Jeu Dangereux
-ZITOUN Tadj-Eddine	J-2393	USH	Anti Jeu
-MERINI Youcef	J-0315	ATO	Anti Jeu

Affaire n°134/Match: USCA Adjadja / CRBS Beni Soued (Sen) du 14/02/2023

- Vu le Rapport de l'Arbitre,
- Vu le Rapport du Club USCA Adjadja,
- Après Audition de l'Arbitre de la Rencontre,
- Après Audition des Dirigeants du Club USCA Adjadja,
- l'Arbitre de la Rencontre après avoir infligé un carton rouge au joueur AYAT Hachemi Licence n°0702 de l'Equipe de l'USCA Adjadja pour tentative d'agression, ce dernier n'a pas respecté la décision de l'Arbitre et le refus de quitté le terrain.
- Attendu que la partie a été arrêtée à la 61 Mn de Jeu, suite a l'Envahissement du terrain par le club de l'USCA Adjadja,

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-KOUIDRI Walid	J-0879	CRBS	Anti Jeu
-ABADA Nour-eddine	J-0089	CRBS	Anti Jeu

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-AYAT Hachemi	J-0702	USCA	08 Matchs Fermes pour Tentative d'Aggression Envers Officiel + 5.000 DA d'Amende A/C du 15/02/2023

Par ces Motifs la Commission de Discipline Décide :

-Match Perdu a l'Equipe de l'USCA Adjadja, pour en attribuer le gain du match a l'Equipe du CRBS Beni Soued, qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts

-Amende de Dix Mille Dinars (10.000 DA) au club de l'USCA Adjadja.

Affaire n°135/Match : EGSO Ouargla / USCA Adjadja (Sen) du 17/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-BENMOHCENE Anas	J-0187	EGSO	Anti Jeu
-SEMANE Mohamed Adem	J-2342	USCA	Anti Jeu

Affaire n°136/Match : CSM M'nagueur / USH El Harhira (Sen) du 17/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-GHERAIRI Rabah	J-0043	CSM'N	Anti Jeu
-BENAMOR Sofiane	J-0404	USH	Anti Jeu

Affaire n°137/Match : MCN N'goussa / JSG Goug (Sen) du 17/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-ANNOU Abdelaziz	J-2396	MCN'G	Anti Jeu
-MAHAMDI Houssam	J-0906	JSG	01 Match Ferme pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

Affaire n°138/Match : CMC Chott / MBHM H/Messaoud (Sen) du 17/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-AMOUMENE Fares	J-0779	CMC	Anti Jeu

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-LAHELLI Aymen	J-0833	MBHM	01 Match Ferme Cumul de Cartons

Affaire n°139/Match : ATO Ouargla / FCHM H/Messaoud (Sen) du 21/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-KORICHI Med Ayoub	J-0445	ATO	Anti Jeu
-LAAMOUDI Med Amine	J-0859	ATO	Anti Jeu
-CHENNOUF Mustafa	J-0869	ATO	Anti Jeu
-CHERRAD Sif-Eddine	J-0171	FCHM	Anti Jeu

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-DEBBA Marwane	J-0380	FCHM	02 Matchs Fermes Comportement Anti-Sportif envers Adversaire + 5.000 DA d'Amende.

DIVISION PRE - HONNEUR

Affaire n°140/Match: MCSK Sokra / RCO Ouargla (Sen) du 17/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-KAMASSI Ahmed	J-0128	RCO	Anti Jeu

Affaire n°141/Match: CMB El Bour / OSO Ouargla (Sen) du 17/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
FELLAH Med Ziad	J-0249	OSO	01 Match Ferme pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

Affaire n°142/Match: NRSHM H/Messaoud/EF 40 Touggourt (Sen) du 18/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-BENYOUCEF Abdelatif	J-0823	NRSHM	Anti Jeu
-TENNOUS Imad-Eddine	J-0264	EF 40	Anti Jeu
-HAMMADI Moussa	J-0256	EF 40	Anti Jeu

Affaire n°143/Match: RCHM H/Messaoud/AJZ Zaouiet S/Abed (Sen) du 18/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-ABBAS Abdelkader	J-0259	RCHM	Anti Jeu
-GUERIOUNA Ridha	J-0664	AJZ	Anti Jeu
-BOUCHANDOUKHA El Hadi	J-0503	AJZ	Anti Jeu

Affaire n°144/Match: GCHM H/Messaoud / CRBT Taibet (Sen) du 16/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-MILOUDI Tayeb Yahia	J-2373	GCHM	Anti Jeu
-LAIB Mahfoud	J- 1040	CRBT	01 Match Ferme pour Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

Joueurs Exclus

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-SAYAH Housam Eddine	J-0615	GCHM	01 Match Ferme Cumul de Cartons

Dirigeants Signalés

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-SAOUD Hicham	D-0028	CRBT	04 Matchs Fermes pour Comportement Antisportif envers Officiel + 5.000 DA d'Amende A/C du 20/02/2023

Dirigeants Exclus

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-REZAG SALEM Lakhdar	D-0014	CRBT	Six (06) Mois de Suspension Fermes Pour Menace envers Officiel + 10.000 DA d'Amende A/C du 20/02/2023

Affaire n°145/Match: MCM Mekhadma/NRBHBA H/B/Abdallah (Sen) du 21/02/2023

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licences	Clubs	Sanctions
-YOUSFI Med Yacine	J-1026	MCM	Anti Jeu
-GHOULI Nadjib	J-1094	MCM	Anti Jeu
-KORICHI Med Hicham	J-0739	NRBHBA	Anti Jeu
-HELLALI Said	J-0788	NRBHBA	Anti Jeu
-BENSACI Driss	J-0737	NRBHBA	Anti Jeu
-KHOUILDI Ahmed	J-1008	NRBHBA	

Note Aux Associations

Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification ou la publication du Bulletin Officiel.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire C-D

Ahmed HALIMI

Le Président C-D

Med MESSAOUDI